



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2<sup>ème</sup> séance du mardi 11 septembre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2018/11 de la Municipalité, du 22 mars 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 4'400'000.- pour financer la réalisation de projets sur les espaces publics lausannois tels que décrits dans le présent préavis ;
2. d'autoriser la Municipalité à prélever un montant de CHF 1'300'000.- sur le Fonds du développement durable et de le porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissement sur la rubrique 331 du Service des routes et de la mobilité ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Service des routes et de la mobilité.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi onze septembre deux mil dix-huit.

Le président :



Le secrétaire :